

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	8 (1935)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Le cartel romand d'hygiène expose au comptoir de Lausanne
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-120124">https://doi.org/10.5169/seals-120124</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Fig. 1

# LE CARTEL ROMAND D'HYGIÈNE

**expose**

## AU COMPTOIR DE LAUSANNE

Dans le dessein de faire œuvre éducative dans le domaine du logement, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale (H. S. M.) avait aménagé dans les halles du dernier Comptoir de Lausanne, l'exposition d'une série de stands, montrant des chambres de nature très différente. La plus grande partie de ces intérieurs était rétrospective, car malgré les démarches entreprises auprès des exposants au Salon des arts ménagers en vue de créer des intérieurs modernes, il n'a guère été possible d'aboutir dans ce sens.

Nous reproduisons donc ci-contre des ensembles constitués directement sous le patronage du Cartel romand. Ils présentent tous un intérêt particulier.

**L'ancienne cuisine** dans laquelle le foyer, au sens propre du mot, est encore le centre de la vie familiale, est en voie de disparaître dans nos villes, mais il existera probablement longtemps encore dans nos fermes et dans la maison rurale en général. La figure 1 en montre un exemple intéressant.

**Les beaux meubles** Louis-Philippe que nous voyons dans l'ensemble de la figure 2 permettront toujours à leur propriétaire d'arranger une chambre dans le sens traditionnel ou moderne du mot. Qu'il s'agisse d'un appartement à la vieille mode ou d'une chambre à grande baie, des meubles de cette catégorie

Le taudis.  
La chambre  
surannée



Fig. 3 et 4



Fig. 2

s'adapteront toujours soit à un arrangement classique soit à une disposition aussi moderne que possible. La solution que présente la figure 2 est intermédiaire : sur la gauche, nous voyons un groupe bien symétrique tel que l'aimaient nos grands-parents, tandis que sur la droite, nous trouvons un arrangement confortable comme le conçoit la jeune génération.

Les figures 3 et 4 nous montrent des exemples à ne pas suivre. **Le faudis** a généralement pour cause une mauvaise éducation, un esprit faussé ou déséquilibré, car on pourrait fort bien aménager une chambrette confortable au lieu du repoussant local de la figure 3. Dans la figure 4, nous voyons le défaut contraire, si l'on peut dire : **la chambre surannée** ; tout est soigneusement à sa place, mais l'encombrement est tel que le confort d'une pièce semblable devient problématique malgré l'intérêt que présente un excellent mobilier ancien. C'est le type de la chambre « rangée » qu'on trouve encore presque partout à la campagne.

Enfin, pour terminer, les figures 5 et 6. Nous voyons encore trop souvent des **chambres de « bonne »** aménagées sans scrupule dans des galetas destinés, à l'origine, à enfasser les provisions du ménage. Ce local, avec un simple châssis, ne possède pas une lumière et une ventilation suffisantes. Cette disposition est

interdite par nos lois et il serait du devoir de chacun de signaler à la police de tels locaux. Ce que l'on pourrait en faire avec quelques frais, en perçant une lucarne dans la toiture, nous montre la figure suivante et l'on conçoit qu'une chambrette ainsi disposée constitue le refuge nécessaire à chacun après les heures de travail.

Il faut remercier vivement le Cartel romand de l'effort qu'il a fait avec l'aide financière de la Section romande de l'U. S. A. L. (Union suisse pour l'amélioration du logement) pour donner un tel enseignement au public ; l'expérience tentée au comptoir de cette année n'a cependant pas été concluante, car toute une partie du programme n'a pu être réalisée à cause du caractère exclusivement commercial que présente — légitimement — l'entreprise du comptoir. On s'est rendu compte, en effet, qu'il est difficile d'exercer une pression utile sur des commerçants qui désirent avant tout mettre en vedette leurs marchandises, alors que le but du cartel était de montrer des ensembles où chaque chose est à sa place au point de vue de la rationalisation du travail ménager.

Il y a là, cependant, un intéressant essai qu'il faut encourager et qu'il faudra renouveler sur d'autres bases pour lui assurer une réussite certaine et que nous souhaitons prochaine.

III.

Chambre de bonne avant et après transformation.

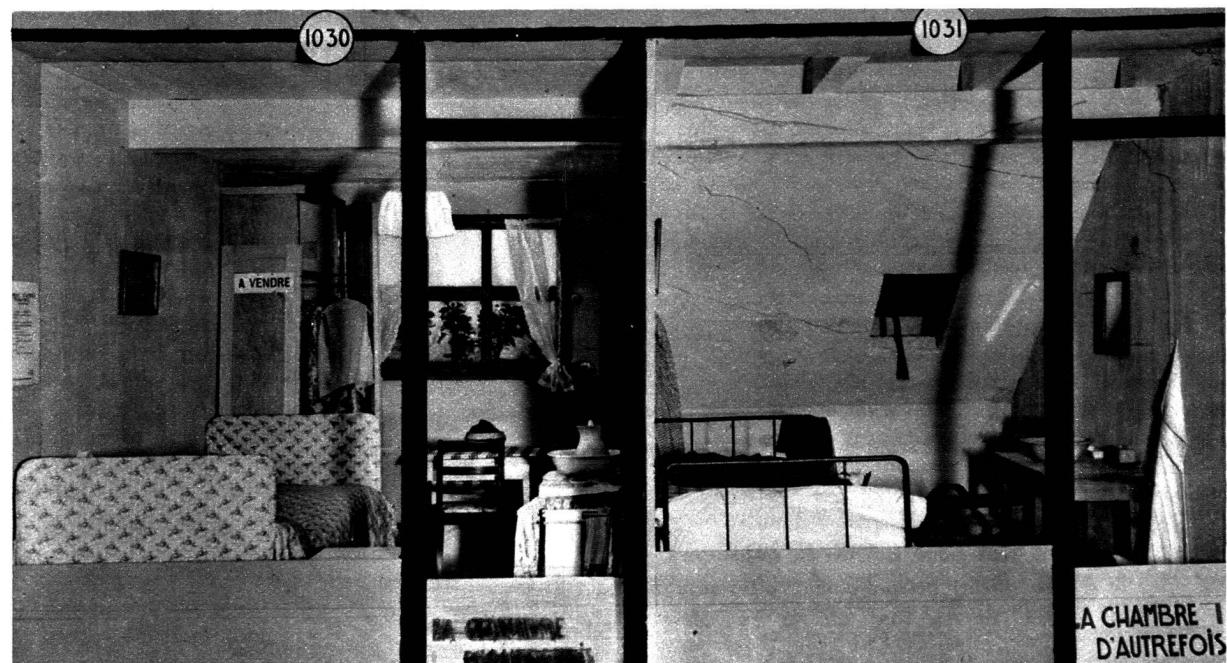


Fig. 5 et 6